

Contrat de formation professionnelle

sans prise en charge

Entre les soussignés :

- 1) **Organisme de formation : SARL L'univers des massages représentée par M. Francis DUHEM**
Adresse : **8 rue des halles 37230 Luynes**
Siret n°795 211 408 00013
Enregistré sous le numéro d'activité 24 37 03190 37 auprès de la Préfecture de région Centre

Et d'autre part

- 2) M. Mme Mlle

Nom : _____ Prénom : _____ dénommé(e) stagiaire _____

Adresse personnelle : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Tel fixe : _____ Mobile : _____

Email : _____

Date de naissance : _____ Profession : _____

Est conclu un contrat de formation professionnelle en application de l'article L. 6353-3 à L.6353-7 du Code du Travail.

Article 1^{er} : objet du contrat de formation , sans prise en charge : En exécution du présent contrat, L'organisme de formation l'univers des massages s'engage à organiser la (ou les) formation(s) suivantes (s) :

| Intitulé (s) | Nbre de jours | Nombre d'heures | Dates | Prix net HT Sans prise en charge Organisme non soumis à TVA |
|--------------|---------------|-----------------|-------|---|
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |

L'inscription au cursus de praticien en massage de bien être ou en shiatsu (210h) fera l'objet d'un devis signé par le stagiaire.

Article 2 : Organisation de l'action de formation

- L'action de formation aura lieu **au 8 rue des Halles à Luynes**
- Les horaires sont de 9h à 12h et de 13h à 17h
- Elle est organisée pour un effectif de 10 stagiaires maximum
- Les conditions générales dans lesquelles la formation est dispensée, notamment les moyens pédagogiques et techniques, les modalités de contrôle des connaissances, sont les suivantes : la formation est dispensée par un formateur sous forme de pédagogie par objectifs et interactive. Le contrôle des connaissances est permanent sous la forme de travaux pratiques à réaliser par le stagiaire.
- Le programme détaillé, les objectifs, le niveau de connaissances préalables nécessaire, figurent dans chaque page de présentation spécifique du stage sur notre site (www.universmassages.com), et sont à la disposition du stagiaire, sur papier, sur simple demande
- Aucun pré-requis n'est nécessaire pour suivre les formations en massage de bien-être et en shiatsu.
- Les diplômes, titres ou références de Monsieur Francis DUHEM chargé de la formation sont indiqués ci-dessous :
Massothérapeute en médecine traditionnelle chinoise. Praticien Shiatsu
Animateur, Enseignant, Formateur, gestionnaire et directeur de stage.

Article 3 : sanctions des actions de formation (pour la formation entièrement suivie et la pratique acquise).

- Attestation de formation pour les initiations
- Certificat de formation pour les formations de 1 à 5 jours
- Certificat de praticien pour les formations longues (210h minimum)

Article 4 : Disposition financières (chèques à l'ordre de la SARL L'UNIVERS DES MASSAGES)

Le stagiaire s'engage à verser lors de la réservation, les arrhes suivantes qui seront encaissées après le délai de rétractation de 10 jours:

- Formations d'1 à 2 jour : 50€ par formation
- Formations de 3 à 5 jours : 100€ par formation
- Formation longue : 500 €

Le stagiaire s'engage à verser le solde à chaque formation. Pour les formations longues le solde sera réglé en plusieurs fois (maximum 5) au fur et à mesure de l'avancée de la formation selon un calendrier établi à l'inscription. La formation devra être entièrement payée le jour de l'examen. En cas de prise en charge, une majoration de 10% sera appliquée.

Article 5 : Délai de rétractation

A compter de la date de la signature du présent contrat, le stagiaire a un délai de 10 jours pour se rétracter. Il en informe l'organisme de formation par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée du stagiaire.

Article 6 : Interruption de stage

En cas de cessation anticipée de la formation par suite de force majeure dûment reconnue, le contrat de formation professionnelle est résilié. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue au présent contrat.

Dans tous les autres cas, si la formation est commencée, le présent contrat est résilié selon les modalités financières suivantes :

- paiement des heures réellement suivies selon la règle du prorata temporis
- versement à titre de dédommagement pour les heures non suivies du stagiaire, à hauteur de 50% du coût restant.

Si la formation n'a pas commencée, les arrhes ne sont pas remboursées. Les arrhes pourront être reportées sur une autre formation dans un délai de moins d'un an, après accord du Directeur de L'univers des Massages, et si le désistement intervient au moins 8 jours ouvrés avant le début de la formation.

La formation compète de praticien permet de bénéficier d'un tarif préférentiel pour la formation compète. En cas de cessation anticipée de la formation pour quelque raison que ce soit :

- les modules suivis sont à régler selon le tarif en vigueur lors de la signature du contrat.
- versement à titre de dédommagement pour les heures non suivies du stagiaire, à hauteur de 50% du coût restant.

Article 7 : Règlement intérieur

Le stagiaire déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur ci dessous et y adhéré avant de souscrire au contrat.

Article 8 : propriétés

L'univers des massages demeure propriétaire des données, fichiers, informations et éléments de toute nature transmis à l'élève dans le cadre du présent contrat. Il en conserve la propriété matérielle et intellectuelle, quelles que soient les circonstances.

L'univers des massages ne concède à l'élève qu'un droit d'utilisation de ceux -ci.

Par ailleurs ; il est précisé que les œuvres dont est propriétaire L'univers des massages sont considérés comme étant des informations confidentielles. Elles ne peuvent être communiquées, transmises, utilisées et exploitées que par des personnes ayant préalablement signé un engagement de confidentialité avec l'Univers des massages.

L'univers des massages conserve ainsi l'intégralité des droits de propriété littéraire et artistique sur les études, cahiers des charges, documentation et travaux de conception préparatoire réalisés spécifiquement dans le cadre du présent Contrat pour ses besoins par lui-même ou par ses sous-traitants, qu'ils soient sous forme écrite ou sous toute autre forme.

Article 9 : différends éventuels

Si une contestation ou un différend ne peuvent être réglés à l'amiable, le tribunal de Tours sera seul compétent pour régler le litige.

REGLEMENT INTERIEUR A LIRE AVANT LA SIGNATURE DE LA CONVENTION : L'organisme de formation l'Univers des Massages de Monsieur Francis DUHEM, enseigne des techniques de relaxation non thérapeutiques ni médicales. Le certificat de formation n'a pas valeur de diplôme, il n'est remis que si le stagiaire à suivi entièrement le stage et si le formateur estime que la pratique est acquise. Le stagiaire ne peut pas enseigner le massage appris. Chaque participant est au fait de la législation concernant le massage en France. Les femmes enceintes ne peuvent suivre les formations. Monsieur Duhem se réserve le droit de déplacer ou d'annuler une date de session, de refuser des participants ou d'exclure un participant pendant une formation sans justification. Monsieur Duhem ne peut être tenu responsable d'un accident survenant lors de la formation. Monsieur Duhem ne peut être tenu responsable de la pratique ultérieure qui sera faite des techniques enseignées. Photos et vidéos sont interdites pendant les cours. Il est interdit de déjeuner dans les locaux. Les participants aux formations s'engagent à ne pas faire de prosélytisme religieux, ni politique, ni sectaire pendant les formations. Le fascicule de formation ainsi que la méthode de formation sont la propriété intellectuelle de Monsieur DUHEM, de ce fait toute copie, reproduction ou diffusion sont strictement interdites. Le non respect des droits d'auteur expose le contrevenant à des poursuites judiciaires.

Fait en double exemplaire, à , le

Le stagiaire

l'organisme de formation

(signature précédée de la mention « lu et approuvé »)